

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/018

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 17 : PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION DE SECURITE DE LA MOSELLE CREATION D'UNE PISTE D'EDUCATION ROUTIERE DEMANDE DE SUBVENTION

Le projet porté par la ville de Sarralbe, s'inscrit dans la continuité des actions d'éducation routière engagées depuis plusieurs dizaines d'années déjà par la commune, en l'occurrence le service de la police municipale, en partenariat avec différents acteurs : la Gendarmerie nationale et l'Education Nationale.

En 2013, la ville de Sarralbe a financé l'équipement d'un nouveau plateau d'évolution du groupe scolaire Robert Schuman, l'ancienne piste d'éducation routière vétuste ayant été démolie en 2012 dans le cadre de la construction d'une structure d'accueil périscolaire.

Le projet consiste à créer sur ce plateau d'évolution un circuit routier permanent équipé de panneaux de signalisation mobiles afin de confronter les scolaires des écoles élémentaires de Sarralbe aux situations qu'ils peuvent rencontrer en leur qualité de piéton ou de cycliste dans les rues de la commune. Un équipement spécifique sera prévu pour éduquer les enfants à la maîtrise du vélo et pour juger leur agilité en vélo.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement réalisé en 2017 par la ville qui a installé dans la cour de l'école maternelle du groupe scolaire Robert Schuman un circuit routier permanent plus modeste adapté aux scolaires des écoles maternelles de Sarralbe pour les préparer à l'apprentissage de la sécurité routière.

Ces deux aménagements constituent un excellent support pédagogique pour l'enseignement et le passage du permis "piéton", l'apprentissage de la maîtrise du vélo, et le passage de l'attestation de première éducation à la route. Des séances pratiques seront réalisées en alternance avec l'enseignement théorique. Les scolaires accompagnés par leurs enseignants des écoles excentrées de Sarralbe, à savoir l'école maternelle Bellevue et les écoles maternelle et élémentaire de Rech pourront utiliser les transports en commun financés par la ville pour se rendre sur la piste d'éducation routière.

Enfin, l'association de gestion de l'accueil périscolaire et extra-scolaire qui œuvre dans l'ensemble du secteur géographique entre Sarralbe et Sarreguemines pourra également faire bénéficier de ces équipements les enfants scolarisés dans les communes alentours pendant les vacances scolaires.

Sur le plan financier, la ville de Sarralbe financera la moitié de cet investissement. Le projet est estimé à 11 102,36 € H.T. soit 13 322,83 € TTC incluant le traçage, la fourniture et la pose de panneaux de signalisation et la fourniture de 15 vélos.

Ce projet est susceptible d'être éligible aux subventions allouées par l'Etat au titre du plan départemental d'action de sécurité de la Moselle (PDASR) 2019.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications ci-avant exposées de Mme Irène Berg, adjointe au maire,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture

A l'unanimité des voix,

- décide de créer cette piste d'éducation routière,
- prend acte que l'estimation prévisionnelle du projet s'élève à 11 102,36 € H.T. soit 13 322,83 € TTC,
- sollicite les subventions susceptibles d'être accordées pour cette opération auprès de l'Etat au titre du plan départemental d'action de sécurité de la Moselle (PDASR) 2019,
- s'engage à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour cet aménagement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet,
- décide de prévoir les crédits suffisants au budget primitif 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT